



L'écho des retraités



Bulletin n°3
Février 2021

Le bulletin des retraités des syndicats de la FSU 63

Et mon vaccin c'est pour quand ?



FSU Puy-de-Dôme
Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06.74.03.08.71 & 09.66.83.94.13
fsu63@fsu.fr

Lundi 8 mars

Journée internationale
de lutte pour les droits des femmes
Rassemblement 16h16
Place de Jaude

Mercredi 31 mars

Nouvelle journée nationale d'action retraités

Editorial

Les brevets sur les vaccins doivent être un bien commun universel

Jacques GUYOT

Il y a eu le scandale des masques, et peu après, celui de la campagne de tests.

Nous vivons actuellement un autre scandale lié aux orientations idéologiques du pouvoir : le privé soumis aux règles du marché va résoudre les besoins sociétaux bien mieux que les services publics. Notamment pour les vaccins et la campagne de vaccination

Il est clair que la pandémie ne peut être vaincue que par la vaccination de l'ensemble de la population mondiale (au moins 80%) et qu'il n'y aura pas d'immunité collective. Des progrès stupéfiants ont été accomplis dans le domaine des vaccins. En quelques mois, 4 types de vaccins ont été mis au point alors qu'il faut habituellement plusieurs années de préparation.

Dès la fin de l'été, on savait que plusieurs types de vaccins seraient disponibles et qu'il fallait se préparer à produire et à vacciner massivement en commençant par les personnels de santé et les EPHAD puis par les personnes âgées de plus de 75 ans dont une partie notable n'est plus mobile et doit recevoir le vaccin à domicile ou au plus près.

Rien ou presque rien n'avait été préparé et le ministre expliquait fin décembre que la lenteur de la campagne était voulue pour assurer une sécurité maximale vis à vis des effets secondaires alors que commençait la 3ème vague de l'épidémie. L'indignation, venant notamment des retraités, a contraint le ministre à accélérer la campagne de vaccination qui reste chaotique dans notre région : fin février, tous les centres du département sont saturés en raison de la pénurie de vaccins Pfizer et Moderna. A Riom, les files d'attente renvoient au mieux début avril pour les plus de 75 ans. Et pour les autres, c'est l'opacité la plus totale... alors que nous sommes sous la menace des mutants du virus !

C'était probablement une bonne chose que les commandes de vaccins se fassent au niveau européen pour éviter le dumping des pays riches mais il apparaît que les accords passés par la commission européenne sont totalement déséquilibrés et peu contraignants pour les firmes qui détiennent les brevets. Pourtant, ces firmes ont été gavées d'argent public. Si leurs succès sont remarquables, c'est qu'ils sont les héritiers de l'ensemble des connaissances produites par l'humanité et la recherche scientifique de ces dernières années ainsi que par la scolarisation de masse dans l'enseignement supérieur.

Les brevets pour les vaccins doivent être considérés comme un **bien commun universel**, mis à la disposition de toutes les populations après une juste rétribution des découvreurs. Mais en aucun cas ils ne doivent permettre à quelques sociétés, à leurs actionnaires et à leurs dirigeants d'accumuler des dizaines de milliards d'euros de profit sur le malheur des malades et de tous ceux qui sont lourdement pénalisés par les mesures – nécessaires – de confinement et de restriction des libertés de circulation.

La vie continue et la politique néolibérale de Macron aussi. Elle entend bien aussi faire payer la crise sanitaire par les retraités en attaquant d'abord leur pouvoir d'achat, en refusant le financement de l'autonomie. C'est pour ces motifs qu'ensemble, il faut poursuivre les actions engagées.

PS : Il y a eu destruction de centaines de millions de masques dans des conditions très douteuses. Étaient ils inefficaces ? A Clermont-Ferrand, des centaines de milliers de masques ont été remis à une organisation humanitaire qui les envoyait en Afrique aux soignants en lutte contre Ebola. Ils étaient donc efficaces ? 100 000 d'entre eux avaient été oubliés dans un réduit. Ils ont été remis au CHU vers le 20 mars 2020 et utilisés sur le champ.



FSU Puy-de-Dôme
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06.74.03.08.71
fsu63@fsu.fr



Rédacteur en chef
Roland LEBEAU
Mise en page
J. Michel BACCOUNNAUD

8 mars : le combat pour l'égalité

Les retraité-e-s restent les plus fragiles face à la Covid 19 et ont payé un lourd tribut à la crise. **Victimes certes mais aussi solidaires.** Ce que l'on sait moins, c'est qu'on a fait appel à eux et à elles pour constituer, avec les étudiant-e-s, une réserve sanitaire pour renforcer les effectifs débordés, insuffisants et appuyer un système de santé mis à mal par les politiques d'austérité désormais défailant.

Parmi les intervenants professionnels, une majorité de femmes retraité-e-s chez les soignantes, infirmières, métiers très largement féminisés. Elles ont été, comme le titre *Le média social*, « une bouée de secours pour de nombreux EHPAD ». C'est ce qu'indique la note de synthèse de mai 2020 de l'ONU sur « l'impact de la Covid 19 sur les personnes âgées » qui reconnaît l'importante contribution de ces femmes retraité-e-s dans le cadre de l'action menée pour faire face à la crise notamment en tant que travailleuses de la santé et soignantes. La note rappelle à juste titre le rôle multiple assumé dans la société par les retraité-e-s et souligne le nombre important de femmes qui ont poursuivi leur rôle d'aidantes dans une période où le personnel de l'aide à domicile s'est trouvé encore plus en situation de pénurie.

L'égalité professionnelle a encore bien du chemin à parcourir

L'écart de salaire est de 27 % et il augmente à la retraite. Les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 42 % à celle des hommes, chiffre qui s'explique par du temps partiel cumulé, par des carrières moins longues, par la remise en cause des droits familiaux dans la fonction publique (suppression de la bonification d'un an par enfant « remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance). 45% des femmes partent avec un taux plein contre 74 % des hommes.

Même avec les dispositifs familiaux et la pension de réversion, les femmes perçoivent une pension inférieure de 29 %. Rappelons que 1,1 million de retraité-e-s ne perçoivent que la seule pension de réversion dont une très grande majorité de femmes (89%).

Les chiffres sont éloquentes : en 2017, tous régimes confondus, la pension brute moyenne des femmes s'élève à 1096 euros contre 1777 euros pour les hommes. 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

La situation serait pire avec la réforme par points

Une réforme qui est suspendue pour le moment mais non retirée. La prise en compte de toute la carrière est préjudiciable à tous mais surtout aux femmes. La remise en cause de mesures concernant les droits familiaux et conjugaux aggraverait encore leur situation. Il s'agit, au contraire, à la retraite, d'améliorer les dispositifs existants pour toutes et pour tous. Fondamentalement, il est nécessaire d'agir pendant la vie professionnelle. Pour éviter l'assignation sociale des femmes aux tâches parentales et pour leur permettre d'exercer une profession dans la durée, il est indispensable :

- de lutter contre les discriminations professionnelles : 10% des femmes seulement sont présentes dans les comités de direction alors qu'elles représentent 42% des effectifs cadres.
- de lutter contre l'utilisation abusive du temps partiel
- d'assurer l'égalité salariale
- de lutter contre le chômage et améliorer le taux d'activité des femmes (il est actuellement plus bas de dix points)
- de développer les politiques publiques du mode d'accueil de la petite enfance.

Ces mesures cumulées permettraient d'abonder les recettes des caisses de retraite, tout comme elles amélioreraient le droit direct à pension des femmes.

CDFN FSU 2 & 3 février 2021 Texte action « retraités »

En dépit d'un contexte difficile les retraité.es, au sein de leur SN, des SFR et du groupe des 9, poursuivent leurs mobilisations sur les questions du pouvoir d'achat, l'exigence d'une loi autonomie conforme aux attentes et financée à hauteur des besoins. Ils luttent aussi contre « l'âgisme » qui se développe de façon inquiétante. Avec la FSU, ils dénoncent la manipulation idéologique du gouvernement et de certains médias qui présentent le débat sur les choix politiques à faire comme opposant les générations dans le but d'exonérer les politiques neo-libérales suivies pendant des années de toute responsabilité.

La FSU appelle au succès de ces initiatives.

Face à la pénurie de vaccins, à une stratégie tardive et brouillonne de la campagne de vaccination, ils interpellent les responsables politiques et institutionnels dans les départements et au niveau national.

Au niveau local, il s'agit d'assurer à toutes et tous (notamment aux personnes retraitées) un accès facilité aux centres de vaccinations et à la vaccination.

Vaccination La France à la peine

D'après l'assureur Allianz, les pays qui ont anticipé les mesures de vaccination devraient bénéficier d'un retour à la normale beaucoup plus rapide et donc de performances économiques supérieures à celles de retardataires. Aucune chance que le tandem Macron-Véran figure sur le podium !

Réanimation Tout ira mieux dans 11 ans

La France compte 5 080 lits de réanimation soit autant mais pas plus qu'en mars 2020. Lorsque des lits supplémentaires sont nécessaires, ils sont tout simplement pris à d'autres services qui déprogramment alors en catastrophe, des patients non Covid avec des infirmières formées aux respirateurs en deux jours, voire moins. Face au manque de réanimateurs, Castex a promis que la situation se régulerait d'ici onze ans, le temps d'en former de nouveaux !



Clermont-Ferrand le 24 février 2021

Les organisations syndicales
et associatives de retraités
du Puy-de-Dôme

à l'attention de

Monsieur Schweyer,
Directeur Territorial de l'ARS
60 avenue de l'Union Soviétique
63000 CLERMONT-FERRAND

Monsieur,

Les 10 organisations syndicales et associatives départementales CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, UNSA, ADRA, FGR, LSR, signataires de ce courrier, agissent en commun très régulièrement pour défendre et promouvoir les revendications des personnes retraitées.

Elles ont placé, au centre de leurs objectifs, la préservation de la santé et l'accès aux soins pour toutes et tous, avec une attention particulière, pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées et/ou en situation de handicap ; personnes en situation de précarité sociale...)

Dans le contexte actuel, particulièrement inquiétant et anxiogène, généré par cette pandémie mondiale, longue et massive dans notre pays, les modalités d'accès aux soins et les conditions de prise en charge nous inquiètent tout particulièrement.

Les services de santé et les hôpitaux font face, malgré le fort engagement des personnels et des professionnels de santé, à une lourde charge pour accueillir et soigner les patients atteints par la COVID 19, avec des répercussions pour les autres patients touchés par d'autres affections. La situation dans les EHPAD est aussi particulièrement tendue et inquiétante. Les familles sont particulièrement affectées par les évolutions de la crise sanitaire et par la situation d'un proche affecté par la maladie. Il est indispensable que l'Etat prenne des mesures pérennes et efficaces pour renforcer les équipements matériels et les équipes de professionnels en commençant par ne pas fermer de lits à l'hôpital public comme cela a pu se faire récemment. Cela permettrait d'assurer soins et qualité de vie des patients en prenant en considération la situation difficile des soignants et les attentes des familles.

S'agissant de la campagne de vaccinations, les informations recueillies mettent en évidence les sérieuses difficultés rencontrées par la population pour s'inscrire et prendre les rendez-vous indispensables. Des personnes reconnues prioritaires ne parviennent encore pas à obtenir un calendrier vaccinal rapide et fiable. Les insuffisances d'approvisionnement en vaccins et l'éloignement des centres de vaccinations créent des disparités territoriales insupportables.

Face à cette situation, le gouvernement et l'ARS doivent mettre en œuvre des mesures nouvelles fortes et adaptées aux enjeux de santé des populations :

- multiplication des plates-formes de prise de rendez-vous ;
- création de nouveaux centres de vaccinations dotés de personnels qualifiés suffisants pour un accès très nettement amélioré des personnes âgées et/ou en situation de handicap, des personnes isolées éloignées des centres de vaccinations, des personnels soignants et autres professionnels de santé ;
- augmentation des doses de vaccins disponibles et adaptées aux besoins réels de la population ;
- organisation avec le Conseil Départemental et les Collectivités territoriales, de services de transport gratuit pour prendre en charge les populations notamment en milieu rural ;
- organisation d'équipes mobiles de vaccinations pour couvrir les zones rurales ou péri-urbaines.

De plus, le gouvernement doit agir plus fermement pour favoriser la production de vaccins en France et en Europe. Les brevets attachés aux vaccins contre la COVID 19 devraient être considérés comme des biens publics. Les vaccins produits doivent être répartis équitablement avec une attention forte pour les besoins des pays les moins développés. Un pôle public du médicament mériterait d'être créé en France. Pour combattre durablement la grave crise sanitaire actuelle, les pouvoirs publics se doivent de remédier à la pénurie de vaccins et aux dysfonctionnements de l'organisation de la campagne de vaccinations.

Avec nos remerciements pour l'attention que vous ne manquerez pas de porter à cette sollicitation et pour votre prochaine réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en nos respectueuses salutations.

Pour les 10 organisations de retraités du Puy-de-Dôme,
Roland LEBEAU
FSU Retraités 63